



Le positionnement de la région au coeur du carrefour européen lui permet d'accéder à de nouveaux marchés, notamment à celui du voisin belge.

Cependant, sur la période 2009-2013, le flux d'animaux vivants de l'espèce bovine est relativement faible et majoritairement en vue d'être abattus.

Ce flux est constant. Le marché se concentre chez le voisin belge ; les bovins régionaux sont de moins en moins échangés avec d'autres partenaires. La région importe essentiellement des bovins belges et allemands. Près de 3 000 têtes d'origine belge sont introduites dans la région chaque année en vue d'être engraisées.

Echanges transfrontaliers: Volet 1: les bovins

Avec 620 kilomètres de frontière commune, 39 000 résidents (INSEE 2015) en France qui se rendent quotidiennement en Belgique pour travailler et 7 000 résidents en Belgique qui viennent travailler en France, les échanges transfrontaliers entre les régions françaises et belges sont anciennes et denses.

Quelle est l'influence de cette proximité pour l'agriculture de la région Nord-Pas-de-Calais ? Comment sont organisés les échanges intracommunautaires des animaux vivants de l'espèce bovine ?

Ce document, premier d'une série axée sur les échanges transfrontaliers, est basé sur les données obtenues depuis

le portail du système d'information de l'alimentation de la Direction générale de l'alimentation via un tableau qui valorise les données issues du système TRACES¹. Il présente les échanges intracommunautaires d'animaux vivants et de leurs produits depuis et vers la France.

a. Echanges des animaux vivants de l'espèce bovine de la région vers la Belgique:

Le tableau ci-dessous présente les résultats des exportations directes. La part des exports vers d'autres pays via d'autres intermédiaires français n'est pas présentée.

	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif régional dans les exploitations de l'espèce bovine	690 687	686 492	681 841	686 632	701 379
Bovins échangés (Nombre)	9 902	7 514	5 110	3 882	4 323
Bovins échangés vers la Belgique					
Nombre de têtes	4 360	3 140	2 086	2 175	3 813
% échangés	44	42	41	56	88
pour l'élevage	482	425	369	265	830
% pour l'élevage	11	14	18	12	22
pour l'engraissement	479	552	144	60	674
% pour l'engraissement	11	18	7	3	18
pour l'abattage	3 399	2 163	1 573	1 850	2 309
% pour l'abattage	78	69	75	85	61

Sources : TRACES¹ et Agreste - SAA



Source: <http://www.miniflotte-50-monsite.com/album/championnats-de-france-maquette-2012/> - La barque et la Vache

¹ TRACES est une base de données centrale pour suivre les mouvements d'animaux et de produits d'origine animale (voir encadré page 4).

Depuis 2009, il est constaté une diminution de l'exportation des animaux bovins de la région (-44%) même si un regain est constaté entre 2012 et 2013.

67% des exportations étaient destinées en 2009 à l'abattage, la proportion en 2013 n'est plus que de 61% (6 500 têtes en 2009 à 2 600 têtes en 2013). En parallèle, près de 19 100 têtes de bovins ont été abattues en 2013 dans la région.

L'année 2012 est une année inhabituelle, 85% des animaux sont destinés à être abattus et 6% à être engraisés. Or, sur les cinq années étudiées, la proportion de bovins destinés à être engraisés est plutôt de l'ordre de 17%.

De 2009 à 2011, la part des exportations vers la Belgique est de 40%. La région exporte également des bovins vers l'Allemagne, essentiellement des vaches. En 2009, la totalité des exportations vers l'Allemagne concerne des animaux destinés à être abattus et ces exportations représentent 37% des exportations de bovins de la région.

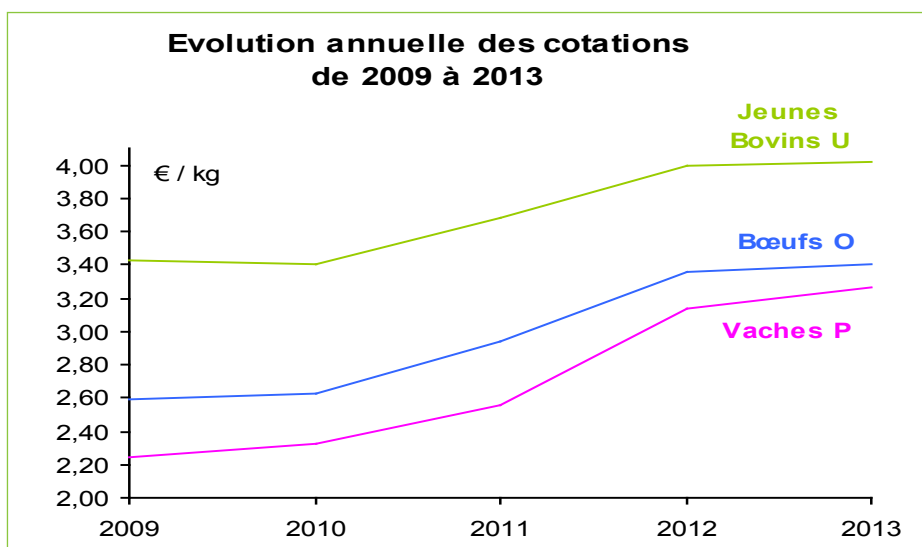
Une évolution apparaît entre 2011 et 2012. Un repli global du cheptel de vaches est constaté dans les Etats membres de l'Union Européenne en 2011. Mais cette année est aussi marquée par une demande dynamique à l'exportation vers les pays tiers en bovins vivants finis. Les disponibilités

ont été moins abondantes. Résultat du déséquilibre entre l'offre, qui s'est progressivement affaiblie et la demande très marquée, les prix ont progressé. Les exportations vers l'Allemagne ont diminué mais se sont maintenues en Belgique (et aux Pays-Bas). En effet les exportations vers ce pays des bovins régionaux correspondent à 56% des exportations en 2012 et pour 2013, le taux est de 88%. Le nombre de têtes, lui, reste constant.

Aussi les bovins régionaux sont de moins en moins exportés vers d'autres pays européens et le marché se concentre chez le voisin belge pour lequel les exportations restent constantes.

Les importateurs belges achètent de jeunes bovins laitiers afin de les abattre et de les exporter par la suite vers les pays tiers notamment la Turquie. Ce flux s'est poursuivi jusqu'en juillet 2012 où les autorités turques ont institué un doublement de la taxe d'importation sur les carcasses.

L'année 2013 se caractérise par une chute des exportations de gros bovins mâles finis due à l'augmentation des droits de douane de certains pays tiers et d'une baisse des restitutions. La Belgique importe majoritairement des vaches laitières pour l'élevage.



Source : Cotations FranceAgriMer

b. Echange d'animaux vivants de l'espèce bovine de la Belgique vers le Nord-Pas-de-Calais

	2009	2010	2011	2012	2013
Bovins introduits	9 233	6 822	4 905	7 944	9 530
Bovins introduits de la Belgique	5 785	4 784	4 302	5 063	4 455
% de bovins introduits de Belgique	62,6	70,1	87,7	63,7	46,7
Bovins introduits de Belgique pour l'élevage	535	578	437	142	311
% d'introduction pour l'élevage de Belgique	9,2	12,1	10,1	2,8	6,9
Bovins de Belgique pour l'engraissement	3 992	2 961	2 925	3 228	3 171
% d'introduction pour l'engraissement de Belgique	69,0	61,9	67,9	63,7	71,2
Bovins de Belgique pour l'abattage	1 258	1 245	940	1 693	973
% d'introduction pour l'abattage de Belgique	21,7	26,0	21,8	33,4	21,8

Source: Traces

Les importations de bovins dans la région proviennent essentiellement de Belgique et d'Allemagne. Si les importations ont diminué de 2009 à 2011, elles correspondent à des années où les importations belges prédominaient. Les importations allemandes progressent en 2012 et 2013 (49 % des animaux importés sont allemands en 2013).

ner les ateliers de veaux d'élevage dans des systèmes où l'intégration domine. Les belges fournissent des bovins dont le niveau de confort est élevé (les blancs-bleus) à prix plus intéressants. Les bovins français de cette catégorie ne sont pas assez compétitifs.

belge. Pour les animaux destinés à être engraisés, le nombre de têtes belges importées n'évolue pas sensiblement puisqu'il reste à environ 3 000 têtes.

L'essor de cette demande de catégorie est comblé par l'importation d'animaux d'origine allemande.

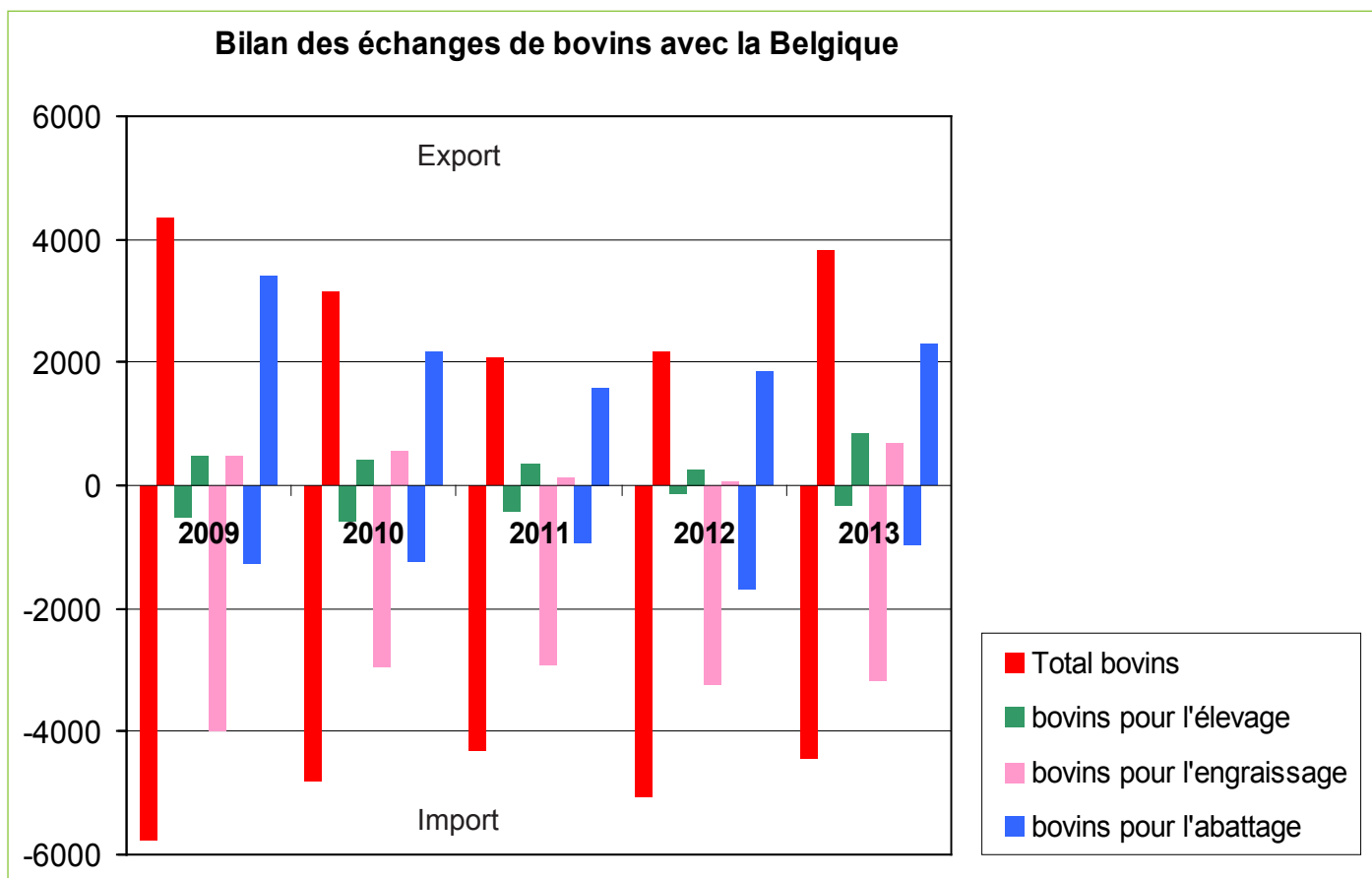
Par ailleurs et de manière globale, tous les bovins importés destinés à l'abattage de huit jours pour approvisionner la région importés destinés à l'abattage sur ces cinq années sont d'origine

Bilan des échanges avec la Belgique

Echanges de bovins avec la Belgique	2009			2010			2011			2012			2013		
	+	-	=	+	-	=	+	-	=	+	-	=	+	-	=
Echanges totaux	4 360	-5 785	-1 425	3 140	-4 784	-1 644	2 086	-4 302	-2 216	2 175	-5 063	-2 888	3 813	-4 455	-642
Pour l'élevage	482	-533	-51	425	-578	-153	369	-437	-68	265	-142	123	830	-311	519
Pour l'engraissement	479	-3 990	-3 511	552	-2 960	-2 408	144	-2 925	-2 781	60	-3 228	-3 168	674	-3 171	-2 497
Pour l'abattage	3 399	-1 256	2 143	2 163	-1 245	918	1 573	-940	633	1 850	-1 693	157	2 309	-973	1 336

Source: Traces

Sur les cinq années étudiées, la région introduit davantage de bovins belges qu'elle n'en exporte. Selon les chiffres présentés, le Nord-Pas-de-Calais engraisse les bovins et la Belgique les abat. Il y a donc complémentarité dans les pratiques.



Source: Traces

Système TRACES

ACTE

Décision 2003/623/CE de la Commission du 19 août 2003 concernant le développement d'un système informatique vétérinaire intégré dénommé TRACES.

Le système TRACES (TRAde Control and Expert System) est une base de données centrale pour suivre les mouvements d'animaux et de produits d'origine animale tant en provenance de l'extérieur de l'Union européenne que sur son territoire. Ce système améliore la gestion des épizooties et allège les formalités administratives qui pèsent sur les opérateurs économiques et les autorités compétentes.

Les principales caractéristiques de TRACES sont :

- la transmission électronique des informations ;
- la gestion centralisée des données réglementaires de référence ;
- l'interopérabilité avec les autres systèmes d'information ;
- le multilinguisme.

Le système TRACES vise les objectifs suivants :

- améliorer la quantité et la qualité des informations sur les mouvements d'animaux ;
- améliorer les échanges d'informations entre les autorités nationales et européennes ;
- fournir un système de certificats vétérinaires électroniques permettant aux opérateurs commerciaux de saisir les informations en ligne ;
- gérer les listes d'établissements de pays hors UE autorisés à exporter des produits d'origine animale vers l'UE ;
- gérer les chargements rejetés aux frontières de l'UE ;
- cibler les contrôles sur la santé publique et animale et le bien-être des animaux (notamment pendant leur transport, etc.) ;
- centraliser les évaluations de risque d'épidémies potentielles ;
- surmonter les difficultés linguistiques en rendant les informations d'autres pays plus accessibles ;
- intégrer tous les opérateurs concernés en mettant en place un système de déroulement des opérations pour les échanges de documents entre opérateurs économiques et autorités compétentes.

Méthodologie :

Les chiffres suivants sont obtenus de TRACES en prenant comme filtre « Local Veterinary Unit of Destination Code FR05900 ou FR06200 ». Les animaux qui entreraient dans un autre département via un intermédiaire, avant de rejoindre la région ne peuvent pas être pris en compte.



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

Cité Administrative - CS 10505 - 59022 LILLE CEDEX Tél : 03.62.28.41.48 - Fax : 03.62.28.41.02

Courriel : srise.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

■ Directeur Régional : Antoine LEBEL
■ Directeur de publication : Grégory BOINEL
■ Rédaction/Composition : Anne-Sophie DELSAUX
■ Impression : Srise Nord-Pas-de-Calais

■ Dépôt légal à parution
■ N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412
■ © Agreste 2015